



COMMUNIQUÉ – COVID-19

Dans le cadre de la pandémie de COVID-19, la municipalité rappelle qu'elle met en place des mesures préventives nécessaires afin de prévenir la propagation du virus, de répondre aux restrictions imposées par le gouvernement du Québec, et de préserver ainsi la santé de ses citoyens et de ses employés. La municipalité prend au sérieux la situation liée au COVID-19 et évalue quotidiennement les mesures à adopter pour limiter sa propagation et préserver la santé et l'intégrité de ses employés et de ses citoyens.

L'équipe municipale continue d'offrir les services essentiels à la population. Toutefois, nous désirons rappeler que :

- La bibliothèque est fermée jusqu'à nouvel ordre;
- les événements et les activités sont suspendus;
- l'accès aux édifices municipaux est limité au personnel municipal et aux membres du conseil.

Nous nous faisons un devoir de vous tenir informés de tout nouveau changement.

AIDE FINANCIÈRE

Afin de répondre à la situation exceptionnelle créée par la crise de la COVID-19 (Coronavirus), la Municipalité de La Conception a pris la décision de suspendre l'application des taux d'intérêt sur les montants en souffrance sur les comptes de taxes municipales, et ce, jusqu'au 30 juin 2020.

La Municipalité est consciente que la crise de la COVID-19 pourra entraîner des difficultés de paiement pour certains de ses contribuables, selon les modalités prévues par la réglementation municipale actuelle. Cette mesure permettra donc de retarder temporairement le paiement des taxes échues et de tout paiement dont l'échéance est prévue avant le 30 juin prochain.

Les contribuables ayant transmis des chèques postdatés pourront donc, s'ils le souhaitent, communiquer par courriel ou par téléphone avec la municipalité, afin de demander le report de l'encaissement des chèques émis à une date antérieure au 30 juin 2020.

Les contribuables qui ont programmé leurs paiements sur Internet pourront également modifier les dates de paiement à même le site Internet de leur institution financière, afin de retarder les prochains versements au 30 juin 2020.

La Municipalité espère ainsi offrir un peu de répit à ses citoyennes et citoyens ainsi qu'aux commerces et entreprises.

Merci de votre civisme et de votre collaboration pour nous aider collectivement à freiner la propagation du virus.

(Mise à jour, vendredi, 20 mars à 11h)